

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.319

**Exercice 2016 -
Décision modificative
n°3**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.10.319**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Je soumetts à votre approbation la décision modificative n°3

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

I) BUDGET PRINCIPAL

A/ Direction générale :

1. GrandAngoulême souhaite adhérer au réseau Aire 198 pour l'année 2016. Le montant de la cotisation est de 40 000 € à inscrire à l'article 6281/020 chapitre 011.

B/ Direction des Ressources :

2. Il convient de compléter les crédits au chapitre 73 « impôts et taxes » suite à l'encaissement de 706 341 € de rôles supplémentaires (CFE).
3. Suite à la notification de la répartition du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), il convient de rectifier les crédits inscrits comme suit :
 - en dépenses, + 128 000 € à l'article 73925/01
 - en recettes, - 33 000 € à l'article 7325/01
4. A défaut d'avoir élaboré un pacte financier et fiscal dans l'année qui a suivi l'entrée en vigueur du contrat de ville, GrandAngoulême est tenu d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire en 2016 (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Cette DSC ne bénéficie qu'aux communes concernées par le contrat de ville, à savoir : Angoulême, Soyaux et La Couronne.

Son montant est au moins égal à 50% de la croissance annuelle constatée du produit de CFE, CVAE, IFER et TATFNB, soit une estimation 2016 de 65 000 €.

5. Il est nécessaire de prévoir une augmentation des crédits du chapitre 012 « charges de personnel » de 225 000 € en raison :
 - de diverses mesures gouvernementales intervenues depuis le vote du budget : augmentation du point d'indice au 01/07/2016, revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie B rétroactivement au 01/01/2016,
 - de l'augmentation du taux de cotisation URSSAF (2,33% au lieu de 1,83%) au 01/01/2016,

- du versement d'un capital décès suite au décès d'un collaborateur en activité (une somme équivalente versée par l'assurance est prévue en recette),
 - de divers remplacements d'agents absents pour raison de santé ou maternité dans des services où la présence d'agents est indispensable (crèche, conservatoire, ...),
 - du recrutement non prévu de 2 apprentis de septembre à décembre 2016.
- Cette somme prévoit aussi le recrutement d'un DGA ressources d'ici la fin de l'année.

6. Il convient de compléter les crédits pour la reprise de la provision dans le cadre du contentieux sur l'étanchéité et le carrelage de Nautilus avec la société Acte lard, suite au calcul des intérêts moratoires. Celle-ci a été émise pour 605 218,27 € au lieu des 596 290 € budgétés, soit + 9 K€ (dépenses = recettes).
7. Considérant les demandes d'interventions liées au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), il est proposé d'ajuster au budget Principal les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement (dépenses = recettes).
8. La justification des travaux permet de régulariser les avances versées à la SPLA pour la réalisation du parvis est du pôle d'échanges multimodal (3,5 M€).
Il convient de prévoir les opérations d'ordre patrimoniales en dépenses et en recettes.
9. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle EPCI, des changements réglementaires concernant la facturation nous poussent à faire évoluer notre logiciel CivilNetFinances en installant le module Chorus portail pro. Il est proposé d'inscrire 4 140 € à l'article 2051/020 en prélevant sur l'article 2183/020.

C/ Direction de l'Aménagement, Mobilité et Développement Durable :

10. Il avait été prévu de verser à Loisirs Formation Mobilité une subvention de 8 000 € au titre de la politique de mobilité de GrandAngoulême. Cette association ayant donné lieu à liquidation, son activité est reprise par l'association Régie Urbaine. Il convient donc de faire un transfert de crédits entre les deux associations.
11. Compte tenu de l'état d'avancement des projets d'investissement, il convient de réajuster les crédits de paiement 2016 des autorisations de programme suivantes :
 - pour Parvis du Pôle Echange Multimodal : - 355 500 €
 - pour Public spécifique 2014-2020 : - 127 000 €
 - pour Parc public existant 2015-2020 : - 255 600 €
 - pour Habitat indigne 2014-2020 : - 85 000 €
 - pour Plan cohésion sociale 2014-2020 : - 121 550 €
 - pour Accession à la propriété 2014-2020 : + 90 000 €
 - pour PNRU 2 : - 227 150 €
12. Il convient d'abonder la ligne 202 « élaboration des documents d'urbanisme » pour le Plan local d'urbanisme intercommunal pour 100 000 €. En effet, les besoins budgétaires 2016 ont été estimés sur la base des procédures communales engagées. Or il y a, depuis le début de l'année, une augmentation importante des demandes des communes pour de nouvelles procédures. Il convient de transférer 11 000 € du chapitre 21 au chapitre 20 pour numériser les plans d'urbanisme.
13. Pour le poste du Conseiller en Energie Partagé, il convient de prévoir en investissement l'achat de matériel de bureau et informatique (130 € article 2183) et l'achat de divers matériels (2 370 € article 2188).

D/ Direction Cadre de Vie Espaces Publics Proximité

14. Une subvention d'équipement à la ville d'Angoulême de 500 000 € avait été inscrite au BP 2016 pour les tribunes du stade de rugby. Suite à l'accession du club du SA XV en Pro D2, le stade Chanzy doit faire l'objet de travaux de mise aux normes de capacité et d'une opération de restructuration afin de répondre aux conformités exigées par la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby.
Il est proposé d'annuler les inscriptions initiales de 500 K€ prévus pour le stade et de 50 K€ pour les subventions d'équipement annuelles en l'absence de demandes des communes membres.
Parallèlement, il est proposé de créer une AP/CP de 1 570 000 € sur 3 ans pour soutenir financièrement la commune d'Angoulême pour ces opérations. Un crédit de paiement 2016 de 500 000 € sera inscrit.
15. Pour assurer la sécurité des usagers, le stade d'athlétisme a besoin d'un nouveau filet de protection de la cage de lancer de marteau pour un montant de 3 500 €. Les crédits seront inscrits à l'article 2188/4120 en diminuant l'article 2313/4120.
16. Afin d'assurer le financement des mémoires des sociétés COVERIS/SAREC et ALM ALLAIN, il convient d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme Médiathèque et les crédits de paiement 2016 de 710 000 €.

E/ Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi :

17. Les activités et la présence d'un club de rugby au niveau professionnel présentent un intérêt communautaire qui s'inscrit dans le champ de compétence relatif aux activités de développement économique d'intérêt communautaire selon l'article 2 des statuts de la communauté. Il est proposé d'inscrire 120 000 € pour le SA XV sur le chapitre 011.
18. Suite à la délibération 2016.07.225, il convient de prévoir l'inscription de la subvention de 30 000 € à l'article 6574(0011) pour l'organisation de la 9^{ème} édition du Festival du Film Francophone d'Angoulême en prélevant sur l'article 6238/020.
19. Il est proposé de verser une subvention complémentaire à 9^{ème} Art+ pour la prise en charge de 50% du coût du cocktail d'ouverture du 43^{ème} Festival International de la Bande Dessinée organisé à l'Alpha, soit environ 3 700 €.
20. Il est proposé d'augmenter les crédits de fonctionnement de l'Alpha de 10 000 € sur la prestation de gardiennage (plan Vigipirate).
21. Il convient de diminuer les inscriptions de l'axe de commercialisation à l'article 6288(901) pour permettre les adhésions à IMAG'IN SPACE pour 200 € et à l'Agence de Développement et d'Innovation Aquitaine Limousin Poitou Charentes (ADIALPC) pour 10 400 €.
22. Il convient de diminuer les inscriptions de l'axe plateforme et doctorants à l'article 6288(6) pour permettre l'attribution d'une subvention de 1 183 € à l'association SCCUC pour l'organisation d'une soirée étudiante.
23. Il convient de diminuer la provision pour subventions à répartir de la cohésion sociale pour attribuer les subventions aux associations dans le cadre du contrat de ville :
 - Enfant Soleil (700 €)
 - Maison des Peuples et de la Paix (5 500€)
 - Régie Urbaine (2 500 €)

- CSCS Les Alliers (10 000 €)
 - ANDES Uniterres (2 000 €)
24. Le groupement d'employeurs GE 16 Emploi sollicite GrandAngoulême pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € (3 000 € au titre de la restructuration et 2 000 € au titre des nouvelles activités commerciales). Cette association présente un intérêt tant pour les entreprises que pour les salariés permettant l'ajustement entre l'offre et la demande d'emplois spécifiques. La baisse d'activités de ce groupement et la nécessité d'une réorganisation interne justifient cette démarche conjoncturelle pour permettre un ajustement structurel. Les crédits seront prélevés sur la provision pour subventions aux filières d'activité.
25. La société Parexi a manifesté son intérêt pour l'implantation d'un parc à thème sur le territoire de GrandAngoulême. Ce projet appelé « IMAGILAND » serait entièrement dédié à la bande dessinée. Afin d'assurer une expertise du projet, GrandAngoulême souhaite réaliser l'étude de faisabilité pour un montant de 37 000 € HT, soit 44 400 € TTC. Il est donc proposé d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 2031/95. Le groupe Caisse des Dépôts est sollicité pour un soutien financier à hauteur de 50%.
26. Il convient de reverser 7 500 € pour un trop perçu de subvention du Département dans le cadre de la clôture définitive du dispositif CORDEE TPE (2007-2013). Les crédits seront inscrits à l'article 204218/902.
De plus, pour tenir compte des deux comités d'attribution des subventions prévus d'ici la fin de l'année 2016, il est proposé de rajouter 57 000 € pour le dispositif ADEL TPE.
27. Il est proposé de transférer 2 600 € du chapitre 21 au chapitre 20 pour permettre l'acquisition de logiciels pour l'atelier cinéma d'animation et atelier interactif de l'Ecole d'Arts.
28. Il convient, dans le cadre des crédits prévus pour les politiques de coopération internationales, de transférer 1 500 € du compte 6714 (bourses et prix) sur le compte 6256 (missions) et ce dans la perspective de la présence d'une délégation d'éditeurs à la foire internationale du Livre de Guadalajara.
29. Dans le cadre de l'opération French Tech 2016 - 2017 il est proposé de verser une subvention de 50 000 € au SPN (réSeau Public Numérique) en prélevant 25 000 € sur les crédits alloués à la politique « plateforme et doctorants » et en supprimant la subvention de 25 000 € provisionnée en cas de conventionnement avec l'IUT car le plan de financement n'est pas finalisé.
30. Dans le cadre des politiques de coopération internationale, il convient de transférer 6 000 € du compte 6714 (bourses et prix) sur l'article 65738/23 et ce dans la perspective de l'accompagnement de 2 étudiants mexicains dans le cadre de leur année d'étude à l'EESI (ouverture à la rentrée 2016-2017 d'une 1^{ère} classe internationale en BD).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le rôle complémentaire de CFE et une inscription complémentaire de 108 436 € en dépenses imprévues.

Pour la section d'investissement, la diminution des crédits de paiement de l'Habitat permet de revoir à la baisse l'inscription des emprunts pour 205 805 €.

	Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
7	201501	011	6184	020	R	FORMATION	-11 000,00 €		DRH FIPHFP
1		011	6281(01)	020	R	AIRE 198	40 000,00 €		DIRECTION GENERALE
21		011	6281(45)	902	R	ADHESION ADIALPC	10 400,00 €		ECONOMIE
21		011	6281(4)	902	R	ADHESION IMAG'IN SPACE	200,00 €		ECONOMIE
21		011	6288(901)	902	R	AUTRES	-10 600,00 €		ECONOMIE
22		011	6288(6)	23	R	PLATEFORME ET DOCTORANTS	-1 183,00 €		ECONOMIE
18		011	6238	020	R	DIVERS	-30 000,00 €		COMMUNICATION
20		011	6282	3211	R	FRAIS DE GARDIENNAGE	10 000,00 €		MEDIATHEQUE
17		011	6238	90 2	R	DIVERS - SA XV	120 000,00 €		ECONOMIE
28		011	6256	04	R	MISSIONS	1 500,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
29		011	62886	23	R	PLATEFORME ET DOCTORANTS	-25 000,00 €		ECONOMIE
						Total chapitre 011	104 317,00 €		
5		012	64111	020	R	SALAIRES	225 000,00 €		DRH
7	201501	012	64111	020	R	SALAIRES	-1 800,00 €		DRH FIPHFP
7	201501	012	6488	020	R	AUTRES	-3 800,00 €		DRH FIPHFP
						Total chapitre 012	219 400,00 €		
3		014	73925	01	R	FPIC	128 000,00 €		FINANCES
4		014	73922	01	R	DSC	65 000,00 €		FINANCES
						Total chapitre 014	193 000,00 €		
		022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	108 436,00 €		FINANCES
						Total chapitre 022	108 436,00 €		
29		65	6574(899)	0232	R	SPN	50 000,00 €		ECONOMIE
18		65	6574(0011)	314	R	FFA	30 000,00 €		CULTURE
22		65	6574(0012)	23	R	SCCUC	1 183,00 €		ECONOMIE
23		65	6574(0013)	520	R	ANDES Uiterres	2 000,00 €		COHESION SOCIALE
23		65	6574(859)	8241	R	PROVISION POUR SUBVENTIONS	-20 700,00 €		COHESION SOCIALE
23		65	6574(0014)	520	R	ENFANT SOLEIL	700,00 €		COHESION SOCIALE
23		65	6574(829)	520	R	MPP	5 500,00 €		COHESION SOCIALE
23		65	6574(12)	520	R	ARU	2 500,00 €		COHESION SOCIALE
23		65	6574(307)	520	R	CSCS LES ALLIERS	10 000,00 €		COHESION SOCIALE
10		65	6574(12)	815	R	ARU	8 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
10		65	6574(847)	815	R	LOISIRS FORMATION MOBILITE	-8 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
19		65	6574(889)	30	R	9ème ART+	3 700,00 €		CULTURE
24		65	6574(0016)	90 2	R	GE 16 EMPLOI	5 000,00 €		ECONOMIE
29		65	6573(815)	23	R	EFEC IUT	-25 000,00 €		ECONOMIE
30		65	6573(817)	23	R	EESI	6 000,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
						Total chapitre 65	70 883,00 €		
6		67	673	4143	R	TITRES ANNULES	9 000,00 €		FINANCES
24		67	67452	90 2	R	Subventions filières d'activité	-5 000,00 €		ECONOMIE
28		67	6714	04	R	BOURSES ET PRIX	-1 500,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
30		67	6714	04	R	BOURSES ET PRIX	-6 000,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
						Total chapitre 67	-3 500,00 €		

2		73	73111	01	R	TAXES FONCIERES ET HABITATION		706 341,00 €	FINANCES
3		73	7325	01	R	ATTRIBUTION FPIC		- 33 000,00 €	FINANCES
						Total chapitre 73		673 341,00 €	
7	201501	74	74718	4020	R	SUBV FIPHFP		10 195,00 €	DRH FIPHFP
						Total chapitre 74		10 195,00 €	
6		78	7865	4143	R	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		9 000,00 €	FINANCES
						Total chapitre 78		9 000,00 €	
						TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	692 536,00 €	692 536,00 €	

	Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT									
8		041	2312(39)	01	O	TRAVAUX PARVIS EST	3 500 000,00 €		FINANCES
8		041	238(06)	01	O	RBT AVANCE PARVIS EST		3 500 000,00 €	FINANCES
						Total chapitre 041	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	
25		13	131306	01	R	ETUDE IMAGILAND - CAISSE DES DEPOTS		22 200,00 €	
						Total chapitre 13		22 200,00 €	
		16	16411	01	R	EMPRUNTS		-205 805,00 €	FINANCES
						Total chapitre 16	0,00 €	-205 805,00 €	
25		20	2031	952	R	ETUDE IMAGILAND	44 400,00 €		TOURISME
12		20	202	8246	R	ETUDE CADASTRALE	100 000,00 €		PLUI
12		20	202	8247	R	NUMERISATION DOC URBANISME	11 000,00 €		DSIT
27		20	2051	3121	R	LOGICIEL	2 600,00 €		INFORMATIQUE
3		20	2051	020	R	LOGICIEL CHORUS	4 140,00 €		INFORMATIQUE
						Total chapitre 20	162 140,00 €		
26		204	204218	902		ADEL TPE - DEPARTEMENT	7 500,00 €		ECONOMIE
26		204	204218	902		ADEL TPE - DEPARTEMENT	57 000,00 €		ECONOMIE
14		204	2041412(0)	412		COMMUNE D'ANGOULEME (pour AP)	-500 000,00 €		SPORT
14		204	2041412(01)	4146		COMMUNE DE GOND PONTouvre	-50 000,00 €		SPORT
						Total chapitre 204	-485 500,00 €		
12		21	2111	811	R	TERRAINS NUS	-11 000,00 €		ASSAINISSEMENT
7	201501	21	2183	020	R	MATERIEL BUREAU ET INFORM.	1 800,00 €		DRH FIPHFP
7	201501	21	2184	020	R	MOBILIER	24 995,00 €		DRH FIPHFP
15		21	2188	4120	R	AUTRES	3 500,00 €		STADE
27		21	2158	3121	R	AUTRES	-2 600,00 €		ECOLE D'ARTS
13		21	2183	8301	R	MATERIEL BUREAU ET INFORM.	130,00 €		DEVELOPPEMENT DURABLE
9		21	2183(020)	020	R	MATERIEL BUREAU ET INFORM.	-4 140,00 €		INFORMATIQUE
13		21	2188	8301	R	AUTRES	2 370,00 €		DEVELOPPEMENT DURABLE
						Total chapitre 21	15 055,00 €		
15		23	2313	4120	R	TRVX SUR BÂT STADE ATHETISME	-3 500,00 €		CONSTRUCTION
						Total chapitre 23	-3 500,00 €		
16	9804	23	2313	3211	R	TRAVAUX MEDIATHEQUE	710 000,00 €		CONSTRUCTION
						Total Opération 9804 AP 2	710 000,00 €		
11	201408	23	238	8242	R	AVANCE PARVIS OUEST	-355 500,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
						Total Opération 201408 AP 16	-355 500,00 €		

11	201402	204	2042200	70	R	PUBLICS SPECIFIQUES	-127 000,00 €		HABITAT
						Total Opération 201402 AP 18	-127 000,00 €		
11	201403	204	20422	70	R	PARC PUBLIC EXISTANT	-255 600,00 €		HABITAT
						Total Opération 201403 AP 19	-255 600,00 €		
11	201404	204	20422	70	R	HABITAT INDIGNE 2014-2020	-85 000,00 €		HABITAT
						Total Opération 201404 AP 20	-85 000,00 €		
11	201405	204	204172	70	R	PLAN COHESION SOCIALE 2014-2020	-121 550,00 €		HABITAT
						Total Opération 201405 AP 21	-121 550,00 €		
11	201406	204	20422	70	R	ACCESSION A LA PROPRIETE 2014-2020	90 000,00 €		HABITAT
						Total Opération 201406 AP 22	90 000,00 €		
11	201602	204	204172	70	R	PNRU2 ORU BEL AIR ETANG DES MOINES	-227 150,00 €		HABITAT
						Total Opération 201602 AP 23	-227 150,00 €		
14	201605	204	2041412	412	R	STADE CHANZY	500 000,00 €		SPORT
						Total Opération 201605 AP 25	500 000,00 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT							3 316 395,00 €	3 316 395,00 €	

II) BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – Il est prévu de démolir le bâtiment Le Corsaire à Angoulême. Cette opération est estimée à 275 000 € HT. Il est proposé de créer une AP/CP sur 4 ans avec un crédit de paiement 2016 de 10 000 €. Cette somme avait déjà été prévue au BP 2016 article 2313(13). Il convient donc de transférer celle-ci sur les crédits de l'AP.

2 – Il est proposé de transférer 2 100 € de l'article 2312(11) vers l'article 2184 pour l'achat de 2 tables pliantes et de 2 cendriers Totem pour la Pépinière.

Chapitre	Article	OPERATION	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services	
SECTION D'INVESTISSEMENT								
2	21	2184	R	MOBILIER	2 100,00 €		CONSTRUCTION	
				Total chapitre 21	2 100,00 €	- €		
2	23	2312(11)	R	AMENAGEMENT DIVERS	- 2 100,00 €		ECONOMIE	
1	23	2313(13)	R	TX BAT LE CORSAIRE	- 10 000,00 €		BATIMENT	
				Total chapitre 23	- 12 100,00 €	- €		
1	23	2313(13)	201602	R	BATIMENTS - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE	10 000,00 €		BATIMENT
				Total opération 201602 AP 3	10 000,00 €	- €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €		

III) BUDGET CAMPING

1 – Il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 012 de 11 000 € afin de rémunérer les heures supplémentaires d'un agent, liées à l'arrêt maladie d'un autre agent depuis le mois d'avril.

2- Il convient de prévoir 400 € complémentaires en frais de télécommunication pour s'assurer du règlement de toutes les factures pouvant intervenir sur l'année 2016.

L'alimentation de ces lignes peut s'opérer par des transferts de crédits entre chapitres.

Op°	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION						
2	011	6262	R	Frais de télécommunication	400,00 €		DSIT
				Total chapitre 011	400,00 €		
1	012	6411	R	Salaires	11 000,00 €		DRH
				Total chapitre 012	11 000,00 €		
1+2	65	6541	R	Créances admises en non-valeur	- 6 400,00 €		FINANCES
				Total chapitre 65	- 6 400,00 €		
1	67	673	R	Titres annulés	- 5 000,00 €		FINANCES
				Total chapitre 67	- 5 000,00 €		
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				- €	- €	

IV) BUDGET TRANSPORTS

1 – L'association AAHPIA a demandé le versement d'une subvention complémentaire de 9 000 €. Les crédits seront transférés de l'article 6742(1) à l'article 65742.

2 – Par délibération n°154.B du 6 décembre 2012, GrandAngoulême, prenant en compte les enjeux de la transition écologique, décidait d'acquérir un bus hybride thermique/électrique pour tester l'intérêt de cette technologie. Selon la délibération du bureau communautaire du 7 juillet 2016, après une année de test, l'hybride a fait ses preuves sur le territoire.

Dans le cadre du renouvellement 2016 d'une partie de la flotte, les bus seront équipés de la technologie hybride EURO VI et des aménagements nécessaires à la mise aux normes relative à l'accessibilité.

Cela concerne l'acquisition de :

- 3 autobus standard hybride, pour un coût unitaire de 378 750 € HT soit 454 500 € TTC,
- 1 autobus articulé hybride pour un coût unitaire de 499 950 € HT soit 599 940 € TTC.

Il est donc proposé d'augmenter les crédits inscrits à l'article 2182 « matériel de transport » de 696 675 €.

Une subvention de l'Etat de 600 000 € (150 000 € par bus hybride) dans le cadre du programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été accordée à GrandAngoulême (avenant n°1 du 19/05/16). Les crédits seront donc inscrits à l'article 1311.

3 – Le projet BHNS avance à un rythme soutenu afin de garantir une mise en service opérationnelle de restructuration du réseau de transport à l'échéance de 2019. Dans ce cadre, il convient de prendre en compte l'accélération des dépenses liées à ce projet :

- solde du marché vidéo-protection dans les bus avant fin décembre 2016 afin de garantir le versement de la subvention de 300 K€ accordée par le Département sur ce dossier (contrat de développement) : +70 k€,

- appels de fonds versés à la SPLA GAMA pour 2016 : +318 k€ par rapport au budget initial,

- missions "matériel roulants" : +12 k€ par rapport au budget initial,

- solde de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la ville (travaux BHNS dans le secteur Basseau Grande Garenne) : +116 k€ par rapport au budget initial.

Il est donc proposé d'augmenter le crédit de paiement 2016 de l'AP « Restructuration du réseau » de 516 000 € en prélevant sur la provision pour travaux au chapitre 23."

Une subvention du Département de 300 000 € dans le cadre du contrat de développement durable 2015 pour le système de vidéoprotection a été attribuée à GrandAngoulême. Les crédits seront donc inscrits à l'article 1313.

4 – Il convient de constater dans le coût des travaux, la part relative aux études de la restructuration du réseau en site propre mandatée à l'article 2031 « frais d'études » par une opération d'ordre budgétaire (dépenses = recettes).

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'EXPLOITATION							
1	65	65742	R	SUBV. AAHPA	9 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 65	9 000,00 €		
1	67	67421	R	Subvention équipement Aide à l'accessibilité	- 9 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 67	- 9 000,00 €		
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €	

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT							
4	041	2031	O	Frais d'études		330 000,00 €	FINANCES
4	041	231501	O	Réseaux site propre	330 000,00 €		FINANCES
				Total chapitre 041	330 000,00 €	330 000,00 €	
2	13	1311	R	Subventions Etat		600 000,00 €	DEPLACEMENT URBAIN
3	13	1313	R	Subventions Département		300 000,00 €	DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 13		900 000,00 €	
2	21	2182	R	Matériel de transport	696 675,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 21	696 675,00 €		
2+3	23	2312(02)	R	Restructuration réseau transport	- 312 675,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 23	- 312 675,00 €		
3	AP 1	231501	R	Réseaux site propre	516 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total Travaux en réseaux 2013-01	516 000,00 €		
				Total AP/CP 1	516 000,00 €		
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 230 000,00 €	1 230 000,00 €	

V) BUDGET DECHETS MENAGERS

1 – Il est proposé d'ajuster les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) affectés au budget annexe Déchets ménagers.

2 – Le 16 décembre 2015, le véhicule immatriculé BZ-634-QF a subi un choc important sur le lève conteneur. Les travaux de remise en état ont été pris en charge par l'assurance soit 17 200 €. Il convient donc d'inscrire la recette à l'article 7788 ainsi que la dépense à l'article 61551.

3 – Il convient de compléter les crédits du chapitre 014 « reversements de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères » pour 38 000 € compte tenu des demandes de dégrèvement réceptionnées à ce jour.

4 – Il convient de prévoir une inscription complémentaire de 37 000 € au chapitre 67.

En effet, des recettes 2015 de « vente autres marchandises » ont été rattachées sur l'exercice 2016 pour 252 287,82 €. Cette somme ne sera finalement pas perçue en totalité. Il faut donc prévoir 30 000 € au chapitre 67 pour constater la différence. De plus il n'est pas exclu que d'autres dépenses exceptionnelles puissent intervenir d'ici la fin de l'exercice, un complément d'inscription de 7 000 € est donc proposé.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur le chapitre 011.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
1	023	023	812	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	26 000,00 €		FINANCES
					Total chapitre 023	26 000,00 €		
2	011	61551	8121	R	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	17 200,00 €		ATELIERS
3-4	011	6288	8121	R	AUTRES	-60 000,00 €		DECHETS MENAGERS
3-4	011	611(03)	8121	R	PRESTATIONS DE SERVICES	-20 000,00 €		DECHETS MENAGERS
1	1501	011	6184	8121	R	FORMATION	-10 000,00 €	DRH FIPHFP
					Total chapitre 011	-72 800,00 €		
1	1501	012	64111	8121	R	REMUNERATION	-1 000,00 €	DRH FIPHFP
1	1501	012	6475	8121	R	FRAIS MEDICAUX	-10 000,00 €	DRH FIPHFP
					Total chapitre 012	-11 000,00 €		
3	014	70619	8121	R	REVERS.RED.PR ENL.ORD. DECHETS	38 000,00 €		DECHETS MENAGERS
					Total chapitre 014	38 000,00 €		
4	67	673	8121	R	Titres annulés	37 000,00 €		FINANCES
					Total chapitre 67	37 000,00 €		
2	77	7788	812	R	Produits exceptionnels		17 200,00 €	CONSEIL JURIDIQUE
					Total chapitre 77		17 200,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						17 200,00 €	17 200,00 €	0 €

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT								
1	021	021	812	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		26 000,00 €	FINANCES
					Total chapitre 021		26 000,00 €	
1	1501	21	2183	8121	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	2 000,00 €	DRH FIPHFP
1	1501	21	2184	8121	R	MOBILIER	24 000,00 €	DRH FIPHFP
					Total chapitre 21	26 000,00 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						26 000,00 €	26 000,00 €	

VI) BUDGET ASSAINISSEMENT

1 – Il est proposé d'ajuster les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) affectés au budget annexe Assainissement, en augmentant la subvention attendue pour ce budget.

2- Il convient de transférer 1 600 € du compte de provision pour subvention exceptionnelle d'investissement pour le versement d'une subvention complémentaire d'exploitation à l'association Charente Nature pour assurer des visites complémentaires de la station d'épuration.

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION						
1	023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	6 821,00 €		FINANCES
				Total chapitre 023	6 821,00 €		
1	1501	011	R	FORMATIONS	- 5 690,00 €		DRH FIPHFP
1	1501	011	R	AUTRES	3 500,00 €		DRH FIPHFP
				Total chapitre 011	- 2 190,00 €		
1	1501	012	R	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	- 1 500,00 €		DRH FIPHFP
				Total chapitre 012	-1 500,00 €		
2	67	6742	R	Subvention exceptionnelle d'équipement	- 1 600,00 €		ASSAINISSEMENT
2	67	6743	R	Subvention exceptionnelle d'exploitation	1 600,00 €		ASSAINISSEMENT
				Total chapitre 67	- €		
1	1501	74	R	Subv FIPHFP		3 131,00 €	DRH FIPHFP
				Total chapitre 74		3 131,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	3 131,00 €	3 131,00 €	

Opération non votée	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
	021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		6 821,00 €	FINANCES
				Total chapitre 021	- €	6 821,00 €	
1	1501	21	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	3 100,00 €		DRH FIPHFP
1	1501	21	R	MOBILIER	8 690,00 €		DRH FIPHFP
		21	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	-4 969,00 €		DSIT
				Total chapitre 21	6 821,00 €		
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	6 821,00 €	6 821,00 €	- €

VII) BUDGET EAU POTABLE

1 – Il est proposé d'ajuster les crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) affectés au budget annexe Eau potable, en diminuant la subvention attendue pour ce budget.

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION						
1	023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	- 4 600,00 €		FINANCES
				Total chapitre 023	- 4 600,00 €		
1	1501	011	R	FORMATIONS	- 14 495,00 €		DRH FIPHFP
				Total chapitre 011	-14 495,00 €		
1	1501	012	R	AUTRES	- 4 200,00 €		DRH FIPHFP
				Total chapitre 012	- 4 200,00 €		
1	67	6731	R	Titres annulés	9 969,00 €		FINANCES
				Total chapitre 67	9 969,00 €		
1	1501	74	R	Subv FIPHFP		- 13 326,00 €	DRH FIPHFP
				Total chapitre 74		-13 326,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	-13 326,00 €	-13 326,00 €	

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
1	021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		- 4 600,00 €	FINANCES
				Total chapitre 021		- 4 600,00 €	
1	1501	21	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	-1 600,00 €		DRH FIPHFP
1	1501	21	R	MOBILIER ET MATERIEL INFORM.	-3 000,00 €		DRH FIPHFP
				Total chapitre 21	- 4 600,00 €		
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 4 600,00 €	- 4 600,00 €	

VIII) BUDGET LA NEF

1 – Considérant que la prévision des recettes de spectacles est supérieure à l'inscription initiale mais que les redevances pour le CNV (Centre National de la chanson des Variétés et du jazz) et la Sacem sont revues également à la hausse, il est proposé d'inscrire 3 000 € complémentaires en recettes et en dépenses.

2 – Afin de pouvoir faire l'acquisition de systèmes de prévention d'incendie, il convient de transférer 4 800 € de crédits du chapitre 23 au chapitre 21.

	Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION							
1	65	651		R	Redevance pour concession brevets licences	3 000,00 €		NEF
					Total chapitre 65	3 000,00 €		
1	70	7060		R	RECETTES SPECTACLES		3 000,00 €	NEF
					Total chapitre 70		3 000,00 €	
					TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	3 000,00 €	3 000,00 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT							
2	21	2153		R	Installation à caractère spécifique	4 800,00 €		CONSTRUCTION
					Total chapitre 21	4 800,00 €		
2	23	2313		R	Travaux	- 4 800,00 €		FINANCES
					Total chapitre 23	- 4 800,00 €		
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	

IX) BUDGET ESPACE CARAT

1 – Il est proposé d'inscrire 3 000 € (Atelier Chat Brol) pour l'animation du Forum Sport Santé en diminuant le chapitre 012 « charges de personnel ».

	Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION							
1	011	628800		R	Animation	3 000,00 €		FORUM
					Total chapitre 011	3 000,00 €		
1	012	6211		R	Personnel intérimaire	- 3 000,00 €		DRH
					Total chapitre 012	- 3 000,00 €		
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION					- €	- €	

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°3 de l'exercice 2016.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 20 octobre 2016